



PROCÈS-VERBAL

Municipalité du Canton de Stratford

La Municipalité du Canton de Stratford tient une séance ordinaire de son conseil, le onzième (11^e) jour du mois de septembre 2023 à 19 h au gymnase de l'école Dominique-Savio, situé au 150 de l'avenue Centrale Nord à Stratford à laquelle sont présents :

Monsieur Daniel Morin, conseiller	siège # 1
Monsieur André Therrien, conseiller	siège # 2
Monsieur Richard Picard, conseiller	siège # 3
Monsieur Jocelyn Plante, conseiller	siège # 5
Madame Natalie Gareau, conseillère	siège # 6

Absence motivée :

Monsieur Onil Bergeron, conseiller	siège # 4
------------------------------------	-----------

Les membres du conseil forment le quorum sous la présidence de la mairesse, madame Denyse Blanchet.

Le directeur général et greffier-trésorier, monsieur William Leclerc Bellavance, est également présent, agissant à titre de secrétaire.

ORDRE DU JOUR

1. Items statutaires	
1.1 Adoption de l'ordre du jour	Décision
1.2 Période de questions	Information
1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2023	Décision
Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 août 2023	
1.4 Présentation des dépenses récurrentes	Information
1.5 Adoption des comptes à payer	Décision
1.6 Dépôt de la situation financière au 8 septembre 2023	Information
1.7 Suivi des dossiers municipaux	Information
2. Administration	
2.1 Autorisation de remboursement de dépenses des élus	Décision
2.2 Appui à la revendication de la FQM pour la TECQ 2024-2028	Décision
2.3 Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC)	Information
2.4 Adoption de la Politique de confidentialité	Décision
2.5 Adoption de la Procédure de gestion des incidents de confidentialité	Décision
2.6 Adoption de la Politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels de la municipalité	Décision
2.7 Banque d'heures – Service juridique	Décision
3. Stratford 2030 « Ensemble en action »	
3.1 Dépôt au Programme Municipalité amie des aînés	Décision
3.2 Renouvellement de l'adhésion à Fleurons du Québec	Décision
4. Infrastructures municipales	
4.1 Mesure des boues septiques	Décision
4.2 Dépôt d'une demande au Programme d'aide à la voirie locale - Volet Redressement	Décision

4.3	Dépôt d'une demande au Programme d'aide à la voirie locale – Volet Accélération	Décision
5.	Gestion des ressources humaines et performance organisationnelle	
6.	Vie communautaire, services de proximité, et tourisme	
6.1	Appel d'offres - Collectes des matières	Décision
7.	Communications	
8.	Loisirs et culture	
9.	Finances, budget et taxation	
10.	Urbanisme et environnement	
10.1	Adoption - RÈGLEMENT NO 1214 RELATIF À L'INTERDICTION DE CERTAINS SACS DE PLASTIQUE À USAGE UNIQUE	Décision
11.	Sécurité publique	
11.1	Ligne téléphonique d'urgence 24/7	Décision
12.	Affaires diverses	
13.	Liste de la correspondance	Information
14.	Période de questions	
15.	Certificat de disponibilité	
16.	Levée de la séance	

1. Items statutaires

Ouverture de la séance à 19 h 00.

1.1 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame Natalie Gareau,
et résolu :

QUE la Municipalité du Canton de Stratford accepte l'ordre du jour tel que déposé.

2023-09-01

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

1.2 Période de questions

- Question du 14 août sur la surveillance des résidences de tourisme : Revenu Québec.

- Résidence tourisme 435 chemin Aylmer.

- Baisse de taxes

- Chemin Aylmer

1.3 Adoption des procès-verbaux

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2023

Il est proposé par M. Daniel Morin,
et résolu :

QUE la Municipalité du Canton de Stratford adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2023 tel que remis par le directeur général.

2023-09-02

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 août 2023

Il est proposé par M. Jocelyn Plante,
et résolu :

QUE la Municipalité du Canton de Stratford adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 août 2023 tel que remis par le directeur général.

2023-09-03

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

1.4 Présentation des dépenses récurrentes

La liste des dépenses récurrentes est déposée aux membres du conseil.

1.5 Adoption des comptes à payer

Liste des comptes à payer en date du 11 septembre 2023

9	BILO-FORGE INC. (tube aluminium, plaque)	511.87 \$
10	EXCAVATIONS GAGNON & FRERES INC. (MG 112 et terre pour parc de garderie)	686.44 \$
14	DUBE EQUIPEMENT DE BUREAU INC. (enveloppes)	124.15 \$
17	MRC DU GRANIT (4e versement quote-part et cueillette des boues juin)	72 804.29 \$
21	J.N. DENIS INC. (graisse, prestone, pare-poussière, attaches, jauge, bras de clignotant)	754.70 \$
29	VILLE DE DISRAELI (28 visites à l'écocentre)	1 344.00 \$
34	MEGABURO (papier, enveloppes, chemises, surligneurs)	370.35 \$
37	ROULEAU & FRERES SPORTS INC. (adapter couteau)	21.39 \$
52	FONDS INFORMATION SUR LE TERRITOIRE (avis de mutation)	20.00 \$
115	PUROLATOR (envoi serrurier)	5.46 \$
326	N. FAUCHER ENTREPRENEUR ELECTRICIEN (installer lumière urgence et garde-robe, trouble Domaine)	471.27 \$
467	SUMACOM INC. (gravoply nouveaux élus)	57.49 \$
479	PHILIPPE GOSSELIN & ASS. LTEE (essence et diesel)	5 064.15 \$
518	RECUPERATION FRONTENAC INC. (traitements des matières recyclables)	2 171.91 \$
530	SYNDICAT DES EMPLOYES-ES MUNICIPAUX	426.35 \$
566	RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON (mission d'audit FIMEAU)	2 299.50 \$
641	PHILIPPE MERCIER (1994) INC. (vérifier démarreur pompe de puit, batterie sortie urgence)	330.05 \$
654	NAPA DISRAELI (0609) (bloqueur de filet, bloc de filet)	50.44 \$
664	SEL WARWICK (QUEBEC) INC. (sel à glace)	2 077.95 \$
689	SERV. SANITAIRES DENIS FORTIER INC. (cueillette et transport des mat. rec. et location toilette quai)	6 312.83 \$
697	TRANSPORT ORDURIER DE L'AMIANTE INC (cueillette et transport des matières résiduelles et org.)	12 608.92 \$
929	MULTICOPIE (enveloppes avec logo)	431.16 \$
1052	LE PRO DU CB INC. (temps d'onde tour de communication - 1er octobre 2023 au 1er octobre 2024)	1 724.63 \$

1066	ALSCO CORP. (nettoyage de vêtements)	220.54 \$
1081	GESTERRA SOC. DEV. DURABLE D'ARTHABASKA INC. (trait. et redevances déchets et mat. org.)	8 473.44 \$
1142	PUBLIFORME INC. (plaque hommage M. Curé)	235.70 \$
1197	QUINCAILLERIE N.S. GIRARD INC. (paillis de cèdre)	20.66 \$
1296	XEROX CANADA LTEE (photocopies)	1 739.62 \$
1320	RAYNALD DOYON (verre conique, produit entretien)	210.34 \$
1335	LES SERVICES EXP INC. (honoraires professionnels centre communautaire)	9 170.69 \$
1356	GROUPE ENVIRONEX (analyse eau)	569.15 \$
1420	PIECES D'AUTO L. VEILLEUX INC. (gants, peinture, nettoyant)	376.50 \$
1521	EXCAVATION BOLDDUC (MG 20)	9 935.65 \$
1528	CAIN LAMARRE (honoraires professionnels)	462.99 \$
1530	AQUATECH (assistance technique)	1 488.52 \$
1535	BATTERIES EXPERT LAC-MEGANTIC (piles)	126.97 \$
1558	DANIA BOISVERT (eau, ampoule)	55.04 \$
1643	CORDONNERIE TOUT A NEUF INC (réparation Domaine Aylmer, clés)	933.58 \$
1680	JAMERLU INC (réparation frigidaire garderie)	103.48 \$
1683	MONTREAL TRACTEUR (pièces)	154.60 \$
1686	MAÎTRE DU STORE (toiles)	1 003.73 \$
1687	CENTRE ASPIRATEUR M.R. INC (aspirateur central Domaine Aylmer)	828.37 \$
1688	CENTRE DU RADIATEUR ET VITRE ST-GEORGES INC (radiateur)	1 621.15 \$
	TOTAL	148 400.02 \$

Il est proposé par M. Richard Picard,
et résolu :

QUE la Municipalité du Canton de Stratford accepte de payer les comptes tels que présentés par le directeur général.

2023-09-04

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

1.6 Dépôt de la situation financière au 8 septembre 2023

Le directeur général et greffier-trésorier a déposé aux membres du conseil la situation financière en date du 8 septembre 2023.

1.7 Suivi des dossiers municipaux

Services de proximité, développement et tourisme

Stabilisation de la rive.

Communication et participation citoyenne

Vie communautaire, éducation, loisirs et culture

Pique-Nique

Consultation jeunesse

Semaine des municipalités

Urbanisme et environnement

Sécurité publique

2. Administration

2.1 Autorisation de remboursement de dépenses des élus

2.2 Appui à la revendication de la FQM pour la TECQ 2024-2028

ATTENDU QUE les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 – 2028;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme;

ATTENDU QUE ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

ATTENDU QUE malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

ATTENDU QUE la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;

ATTENDU QUE la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

ATTENDU l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tels que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;

ATTENDU QUE la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

ATTENDU QUE les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1er janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

ATTENDU QUE les sommes consenties à ce programme doivent être exemptes de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

Il est proposé par M. Jocelyn Plante,
et résolu :

QUE la Municipalité du Canton de Stratford demande aux gouvernements du Québec et du Canada

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028;

- D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;
- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;
- De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

DE TRANSMETTRE une copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, aux députés François Jacques et Luc Berthold, à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

2023-09-05

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

2.3 Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC)

La Municipalité a reçu une confirmation d'aide financière du Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage pour un montant maximum de 52 200\$.

2.4 Adoption de la Politique de confidentialité

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Stratford (ci-après la « Municipalité ») est un organisme public assujetti à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ c. A -2.1 (ci-après la « Loi sur l'accès »);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage à protéger les renseignements personnels qu'elle collecte et traite dans le cadre de ses activités dans le respect des lois et règlements applicables;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'accès prévoit qu'un organisme public, incluant un organisme municipal, doit se doter d'une politique de confidentialité s'il collecte des renseignements personnels par un moyen technologique;

CONSIDÉRANT QU'une telle politique doit être publiée sur le site Internet de la Municipalité et diffusée par tout moyen propre à atteindre toute personne concernée;

CONSIDÉRANT QU'une telle politique s'applique de manière complémentaire à la Politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE pour s'acquitter des obligations prévues à la Loi sur l'accès, est instituée la présente Politique de confidentialité de la Municipalité du Canton de Stratford;

Il est proposé par M. Richard Picard,
et résolu :

D'ADOPTER la Politique de confidentialité de la Municipalité du Canton de Stratford,
telle que déposée par le directeur général.

2023-09-06

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

2.5 Adoption de la Procédure de gestion des incidents de confidentialité

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Stratford (ci-après la « Municipalité ») est un organisme public assujetti à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ c. A -2.1 (ci-après la « Loi sur l'accès »);

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'accès prévoit qu'un organisme public, incluant un organisme municipal, doit se doter d'une Procédure de gestion des incidents de confidentialité;

CONSIDÉRANT QUE pour s'acquitter des obligations prévues à la Loi sur l'accès, est instituée la présente Procédure de gestion des incidents de confidentialité de la Municipalité du Canton de Stratford;

Il est proposé par M. Daniel Morin,
et résolu :

D'ADOPTER la Procédure de gestion des incidents de confidentialité, telle que déposée par le directeur général.

2023-09-07

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

2.6 Adoption de la Politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels de la municipalité

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Stratford (ci-après la « Municipalité ») est un organisme public assujetti à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ c. A -2.1 (ci-après la « Loi sur l'accès »);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage à protéger les renseignements personnels qu'elle collecte et traite dans le cadre de ses activités dans le respect des lois et règlements applicables;

CONSIDÉRANT QU'en 2022, la Municipalité employait, en moyenne, 50 salariés ou moins, et qu'elle n'est donc pas assujettie à l'obligation de constituer un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels conformément au Règlement excluant certains organismes publics de l'obligation de former un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels;

CONSIDÉRANT QUE pour s'acquitter des obligations prévues à la Loi sur l'accès, est instituée la présente politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels;

Il est proposé par Madame Natalie Gareau,
et résolu :

D'ADOPTER la Politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels de la municipalité, telle que déposée par le directeur général.

2023-09-08

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

2.7 Banque d'heures – Service juridique

CONSIDÉRANT l'offre de services juridiques reçue de la firme Cain Lamarre;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est satisfaite des services professionnels reçus de cette firme;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse de la facturation a démontré que l'achat d'une banque de 15 heures à taux réduit serait avantageux;

Il est proposé par M. Richard Picard,
et résolu :

D'AUTORISER la mairesse et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre à même la banque d'heures et au besoin, au service de consultation, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024.

2023-09-09

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

3. Stratford 2030 « Ensemble en action »

3.1 Dépôt au Programme Municipalité amie des aînés

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Stratford désire mettre à jour sa politique municipale pour les aînés ainsi que son plan d'action;

CONSIDÉRANT QUE la démarche est admissible au Programme de soutien à la démarche MADA;

Il est proposé par Madame Natalie Gareau,
et résolu :

D'AUTORISER le directeur général, William Leclerc Bellavance, à déposer, pour et au nom de la Municipalité, une demande au Programme Municipalité amie des aînés;

DE DÉSIGNER le directeur général comme mandataire délégué pour assurer le suivi de la demande auprès du Ministère et le conseiller, Jocelyn Plante, comme la personne élue responsable des questions familiales.

2023-09-10

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

3.2 Renouveaulement de l'adhésion à Fleurons du Québec

CONSIDÉRANT QUE le Plan de développement Stratford 2030 « Ensemble en action » prévoit l'inscription de la municipalité au programme Fleurons du Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion de la Municipalité à Fleurons du Québec se termine le 31 décembre 2023;

Il est proposé par M. Jocelyn Plante,
et résolu,

QUE la Municipalité du Canton de Stratford renouvelle son adhésion au programme Fleurons du Québec pour une période de 3 ans, au coût de 930 \$.

2023-09-11

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

4. Infrastructures municipales

4.1 Mesure des boues septiques

CONSIDÉRANT QUE la mesure des boues d'étang permet de planifier le vidage futur des étangs;

CONSIDÉRANT QUE la hauteur des boues d'étang est à surveiller;

CONSIDÉRANT QUE le dernier vidage de l'étang no 1 a été fait en 2008;

CONSIDÉRANT QUE les derniers vidages de l'étang no 2 ont été faits en 2008 et 2016;

Il est proposé par M. Daniel Morin,
et résolu :

D'ACCEPTER l'offre de services de SIMO pour la mesure des boues d'étang, au coût de 2 390 \$ plus taxes.

2023-09-12

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

4.2 Dépôt d'une demande au Programme d'aide à la voirie locale – Volet Redressement

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures des réseaux routiers local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL 2021-2025;

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Stratford doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Stratford choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Stratford autorise le dépôt de la demande d'aide financière, confirme sa contribution financière au projet et autorise un de ses représentants à signer cette demande;

Il est proposé par Madame Natalie Gareau,
et résolu :

QUE le conseil de la Municipalité du Canton de Stratford autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que le directeur général, William Leclerc Bellavance, est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

2023-09-13

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

4.3 Dépôt d'une demande au Programme d'aide à la voirie locale – Volet Accélération

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures des réseaux routiers local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL 2021-2025;

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Stratford doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Stratford choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Stratford autorise le dépôt de la demande d'aide financière, confirme sa contribution financière au projet et autorise un de ses représentants à signer cette demande;

Il est proposé par M. Richard Picard,
et résolu :

QUE le conseil de la Municipalité du Canton de Stratford autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que le directeur général, William Leclerc Bellavance, est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

2023-09-14

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

5. Gestion des ressources humaines et performance organisationnelle

6. Vie communautaire, services de proximité et tourisme

6.1 Appel d'offres - Collectes des matières

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Stratford a exercé son droit de retrait à l'égard de la compétence de la MRC du Granit - collecte, transport et traitement des matières résiduelles à l'exception des matières organiques industrielles et des boues de fosses septiques et de systèmes de traitement municipaux;

CONSIDÉRANT QUE les contrats accordés par la Municipalité pour la cueillette et le transport des matières résiduelles autres que les matières organiques industrielles et des boues de fosses septiques et de systèmes de traitement municipaux arrivent à échéance le 31 décembre 2023;

Il est proposé par M. André Therrien,
et résolu :

DE PROCÉDER à trois appels d'offres distincts, sur invitation, pour la cueillette et le transport des matières recyclables, des matières organiques et des déchets et encombrants;

DE SPÉCIFIER dans le devis technique des appels d'offres les obligations suivantes :

- QUE les collectes se fassent le lundi, à l'exception de certains jours fériés;
- QU'une clause d'ajustement liée au prix du carburant soit intégrée;
- QUE l'heure de début des collectes soit devancée à 4h, à l'exception du village;
- QU'il y ait 27 collectes des matières recyclables (bac bleu), 26 collectes des matières organiques (bac brun), 22 collectes des déchets (bac vert) et deux collectes d'encombrants, selon un calendrier prédéterminé entre le 1er janvier 2024 et le 31 décembre 2024.

2023-09-15

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

7. Communications

8. Loisirs et culture

9. Finances, budget et taxation

10. Urbanisme et environnement

10.1 Adoption - RÈGLEMENT NO 1214 RELATIF À L'INTERDICTION DE CERTAINS SACS DE PLASTIQUE À USAGE UNIQUE

CONSIDÉRANT QU'en 2022, la Municipalité régionale de comté (MRC) du Granit a adopté un Plan de gestion des matières résiduelles révisé (PGMR) qui prévoit de mettre en œuvre une stratégie sur la réduction et le bannissement des sacs de plastique et des différents objets à usage unique;

CONSIDÉRANT QUE selon Recyc-Québec, les Québécois consomment chaque année environ un milliard de sacs de plastique qui sont un fléau pour la faune et la flore terrestres et aquatiques puisqu'ils se retrouvent dans la chaîne alimentaire et dans la nature pour plus de 100 ans;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 19 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1), les municipalités peuvent adopter des règlements en matière d'environnement;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité du canton de Stratford souhaite bannir les sacs de plastique à usage unique de ses commerces afin de réduire l'impact environnemental de ces sacs;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à une séance ordinaire par le conseiller André Therrien tenue le 15 mai 2023;

Il est proposé par M. André Therrien,
et résolu :

QUE soit adopté, statué et décrété le Règlement 1214 relatif à l'interdiction de certains sacs de plastique à usage unique.

2023-09-16

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

11. Sécurité publique

11.1 Ligne téléphonique d'urgence 24/7

CONSIDÉRANT QU'en cas d'urgence la Municipalité du Canton de Stratford n'a pas de ligne téléphonique permettant d'être rejointe en dehors des heures de bureau;

CONSIDÉRANT l'offre de service de CITAM pour une ligne téléphonique 24h par jour, 7 jours par semaine;

CONSIDÉRANT la recommandation du coordonnateur des mesures d'urgence;

Il est proposé par M. Daniel Morin,
et résolu :

D'ACCEPTER l'offre de service de CITAM pour une durée de 3 ans au coût de 3 067,82 \$ plus taxes pour la première année et 1 019,15 \$ plus taxes pour les années suivantes.

2023-09-17

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

12. Affaires diverses

13. Liste de la correspondance

14. Période de questions

Aucune

15. Certificat de disponibilité

Je soussigné, William Leclerc Bellavance, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité du Canton de Stratford, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours ou au surplus accumulé pour les dépenses votées à la séance régulière de ce quatorzième (14e) jour d'août 2023.

16. Levée de la séance

Il est proposé par Madame Natalie Gareau,
et résolu :

Que la séance soit levée à 19 h 39.

Denyse Blanchet
Mairesse

William Leclerc Bellavance
Directeur général et greffier-trésorier